

Manuel de certification IPMA Level D

SOMMAIRE

1.	Préambule	3
2.	Accession à la certification	3
2.1.	Description du rôle et conditions d'accession	3
2.2.	Attribution de la certification.....	3
3.	Processus de certification	4
3.1.	Aperçu des étapes de certification	4
3.2.	Demande d'obtention du certificat	4
3.3.	Examen écrit	4
3.4.	Fin du processus de certification	5

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Vous aurez besoin des documents figurant dans le tableau ci-dessous pour préparer et procéder à la certification. C'est pourquoi ils sont considérés comme des documents de référence. Avec le présent manuel, vous disposez de toutes les informations nécessaires pour la certification.

N°	Document	Désignation
1	swiss.ICB4	Swiss Individual Competence Baseline
2	Règlement pour la certification	Règlement pour la certification
3	Prix des certifications	Prix des certifications
4	Demande de certification IPMA Level D	Demande de certification IPMA Level D

ABRÉVIATIONS PRINCIPALES

IPMA	International Project Management Association
MP	Management de projet
spm	Schweizerische Gesellschaft für Projektmanagement
swiss.ICB4	Swiss Individual Competence Baseline
VZPM	Association de certification des personnes en management

1. PRÉAMBULE

La certification a pour but ...

- de permettre aux collaborateurs de l'économie privée et de l'administration publique ainsi qu'aux entrepreneurs indépendants de faire valoir les connaissances en management de projet qu'ils ont acquises.
- de faciliter le recrutement de personnels pour le management de projet des entreprises et administrations.

Le présent document vous explique le processus de certification IPMA Level D, y inclus les conditions cadres en vigueur. Peut être obtenu le certificat cité ci-dessous :

- Certified Project Management Associate (IPMA Level D)

En complément au présent document, vous aurez besoin des documents suivants pour obtenir une vue d'ensemble et la compréhension nécessaire pour la certification :

- Swiss Individual Competence Baseline (swiss.ICB4)
- Règlement pour la certification IPMA Level A, B, C et D

Tous les documents dont vous avez besoin pour la certification sont téléchargeables gratuitement sur le site internet de la VZPM (www.vzpm.ch) ou la boutique des publications de la smp (shop.spm.ch). L'utilisation des documents mis à disposition est obligatoire.

Dans le cadre de la certification, vous apportez la preuve que vous disposez des connaissances exigées. Votre certificat sera renouvelé périodiquement dans le cadre d'une recertification, à condition que vous puissiez justifier d'une formation continue suffisante en matière de management de projet depuis votre première certification ou votre dernière recertification.

2. ACCESSION À LA CERTIFICATION

2.1. DESCRIPTION DU RÔLE ET CONDITIONS D'ACCESSION

Les détenteurs d'un certificat IPMA Level D disposent de larges connaissances sur les compétences du management de projet, peuvent travailler dans des équipes de projet où ils pourront le cas échéant être en charge de certaines tâches spécifiques au management de projet.

Aucunes conditions d'admission ne sont à remplir pour déposer une demande.

2.2. ATTRIBUTION DE LA CERTIFICATION

Le certificat IPMA Level D vous sera attribué si vous pouvez justifier de 80% des compétences. Cela correspond à 23 compétences dans le domaine 'management de projet'. Les preuves des compétences sont apportées par l'examen écrit. Vous pourrez consulter les critères d'évaluation dans les étapes de certification décrites plus loin dans le présent manuel.

3. PROCESSUS DE CERTIFICATION

3.1. APERÇU DES ÉTAPES DE CERTIFICATION

Le tableau suivant présente chaque étape de certification avec sa durée approximative (*échancier précis sur internet*) :

Etape	Activité	Exécution par	Durée approximative
1	Demande d'obtention du certificat		
	Soumettre une demande avec autoévaluation	Candidat	Date limite d'inscription
	Inviter le candidat à l'examen écrit	VZPM	
2	Examen écrit		
	Passer l'examen écrit	Candidat	Date de l'examen
	Evaluer l'examen et communiquer le résultat	VZPM	4-5 semaines

Tableau 1 : Étapes de certification

La décision concernant la délivrance du certificat vous sera communiquée après l'examen écrit. Le processus de certification doit être achevé dans les 18 mois. La date butoir est la date où vous avez été invité au premier examen écrit.

3.2. DEMANDE D'OBTENTION DU CERTIFICAT

En envoyant votre demande, vous êtes officiellement enregistré pour le processus de certification. Les documents à envoyer sont les suivants :

- Demande de certification initiale dûment remplie, y compris votre autoévaluation
- Fichier séparé contenant les justificatifs ou preuves tout au plus exigés

Vous pouvez consulter les indications nécessaires pour remplir et envoyer la demande de certification dans le document de demande, notamment à l'onglet 'Tips'.

Joignez à votre demande de certification une seule photocopie de votre carte d'identité ou de votre passport ainsi que de votre carte d'étudiant ou un justificatif attestant que vous êtes au chômage. Décrivez l'intégralité de votre formation et de vos formations continues dans l'onglet réservé à cet effet. Ne nous envoyez pas de CV rédigé par vos soins. Votre autoévaluation n'entre pas en compte dans l'évaluation de vos connaissances.

FIN DE L'ÉTAPE DE CERTIFICATION

Nous vérifions que votre demande de certification est bien complète. Vous êtes ensuite invité à l'examen écrit.

3.3. EXAMEN ÉCRIT

L'examen écrit se déroule sous la surveillance d'une personne de confiance de la VZPM. Les examens se déroulent sur le principe Open-Book. Vous pouvez utiliser toutes les formes de documents imprimés et vous munir d'une calculatrice pendant l'examen. Les aides qui permettent une communication avec l'extérieur de la salle d'examen ne sont pas permises.

L'examen dure 3 heures et se compose de 60 questions à choix multiple et 30 questions ouvertes. Les questions peuvent concerner toutes les compétences de la swiss.ICB4. Vous avez réussi l'examen si vous obtenez au moins 60% du total des points possible et si vous avez répondu correctement à au moins une question pour au moins 23 des 28 compétences. Une

question ouverte est considérée comme répondue correctement si au moins 50% des points possibles de cette question sont atteints.

FIN DE L'ÉTAPE DE CERTIFICATION

Un assesseur évalue votre performance pour l'examen que vous venez de passer. S'il manque 5% maximum des points requis pour réussir l'examen, votre examen sera évalué par un second assesseur. À l'issue de l'évaluation, l'assesseur dépose la demande "Examen réussi" ou "Examen raté". La décision est prise par la personne responsable de la VZPM.

Si vous avez réussi l'examen, la procédure de certification est achevée.

Si vous n'avez pas réussi l'examen, nous vous en ferons part par écrit avec indication des motifs et des voies de recours. Vous pouvez ensuite repasser une seule fois l'examen.

3.4. FIN DU PROCESSUS DE CERTIFICATION

Si vous avez réussi la procédure de certification et payé tous les frais de certification, le certificat vous est remis. Le processus de certification s'achève avec l'envoi du certificat.

Si vous obtenez le certificat, celui-ci est reconnu au niveau international et valable 5 ans. Vous êtes autorisé à utiliser le titre '**Certified Project Management Associate (IPMA Level D)**' pendant la durée de validité du certificat.

MÉTHODOLOGIE DE GESTION

Auteur du document	Jean-Pierre Widmann
Classification	VZPM, public
Edition et validité	Mai 2019, valable pour les certifications à partir du 1.09.2017
Version	7.2
Remplace le document	VZPM_PMLD_Leitfaden_V7.1_FR
Nom du fichier	VZPM_PMLD_Leitfaden_V7.2_FR

VÉRIFICATION ET AUTORISATION

Fonction	Date	Rôle	Nom	Remarques
vérifié	23.10.2018	Responsable qualité	Dr. Laurens de Bever	
autorisé	16.05.2019	Directeur	Jean-Pierre Widmann	

APERÇU DES MODIFICATIONS

Date	Version	Auteur	Modifications effectuées
16.05.2019	7.2	Jean-Pierre Widmann	Ajustements dus à l'inscription en ligne
18.12.2018	7.1	Jean-Pierre Widmann	Clarifications apportées
17.07.2017	7.0	Jean-Pierre Widmann	Adaptation à ICR4 et ICB4